



## Comité syndical du 27 novembre 2019

### DELIBERATION N° 19-047B

**Objet : Mesures de soutien financier à la commune du Perchay.**

Le vingt-sept novembre deux mille dix-neuf à quatorze heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

Date de convocation :	<b>M. Pierre-Édouard EON</b>	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
<b>18 NOV. 2019</b>	<b>Mme Djida TECHTACH</b>	Déléguée du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	<b>Mme Corinne VASSEUR</b>	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise
<b>29 NOV. 2019</b>	<b>M. Jean-Louis DELANNOY</b>	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
	<b>M. Eric BAERT</b>	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
	<b>M. Armand DEDIEU</b>	Délégué de la CC Vexin Centre
Acte rendu exécutoire :	<b>Mme Odette LOZAIC</b>	Déléguée de la CA Plaine Vallée
<b>29 NOV. 2019</b>	<b>M. Jean-Pierre DORE</b>	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
	<b>Est excusé et suppléé :</b>	
Publication ou notification :	<b>M. Jacques RENAUD</b>	Délégué de la CC Carnelle Pays de France a été suppléé par Mme Christiane AKNOUCHE
<b>29 NOV. 2019</b>	<b>Ont donné pouvoir :</b>	
	<b>M. Arnaud BAZIN</b>	Délégué du Département du Val d'Oise a donné pour voir à M. Pierre-Edouard EON
	<b>M. Anthony ARCIERO</b>	Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à Mme Corinne VASSEUR
	<b>Sont absents :</b>	
	<b>Mme Michèle BERTHY</b>	Déléguée du Département du Val d'Oise
	<b>M. Gérard SEIMBILLE</b>	Délégué du Département du Val d'Oise
	<b>M. Pierre BARROS</b>	Délégué de la CA Roissy-Pays de France
	<b>M. Jean-Christophe POULET</b>	Délégué de la CA Val Parisis
Secrétaire de séance :	<b>M. Pierre-Édouard EON</b>	

**Le Comité syndical,**

*Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,  
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,  
Vu le rapport n°19-047,*

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**APPROUVE** le projet de convention avec la Commune du Perchay pour l'accompagnement au développement des usages numériques ;

**APPROUVE** une subvention à la Commune du Perchay de :

- 50% des équipements et outils numériques,
- 20% des infrastructures concourant à la mise en œuvre desdits équipements incluant le câblage ;

**DIT** que la subvention est plafonnée à 6 000 € et à 50% des dépenses éligibles réelles HT ;

**DIT** qu'une commission d'évaluation des usages sera constituée, associant l'ensemble de parties concernées par le projet dont les équipes pédagogiques et les services de l'inspection académique, dans le but d'identifier les pratiques ayant permis de développer les usages numériques et de dégager d'éventuelles pistes d'amélioration ;

**AUTORISE** le Président à signer ladite convention ;

**DONNE** pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Syndicat Mixte Ouvert  
Val d'Oise Numérique

Le Président

Monsieur Pierre Édouard EON

